

RAPPORT N° 01/5-21
au conseil municipal

OBJET

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
LISTE DES CONTRIBUABLES A SOUMETTRE AU DIRECTEUR
DES SERVICES FISCAUX POUR DESIGNATION DES COMMISSAIRES

En application des dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts il est institué dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs composée, pour les communes de plus de 2000 habitants du maire ou de l'adjoint délégué qui en assure la présidence et de huit commissaires titulaires ainsi que de huit commissaires suppléants désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

En raison de la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts directs identique à celle du mandat du Conseil Municipal, il vous appartient, eu égard au renouvellement général récent du Conseil Municipal, de dresser une nouvelle liste de contribuables comportant seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants, liste devant répondre aux exigences de la Loi. Les commissaires doivent en effet être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire doit être domicilié hors de la Commune.

Lorsque la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants doit être effectuée de manière à ce que les personnes respectivement, imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées.

COMPETENCE DE LA COMMISSION

La commission est compétente pour :

- dresser avec l'Administration la liste des locaux de référence retenus pour la détermination de la valeur locative des biens imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe d'habitation ;

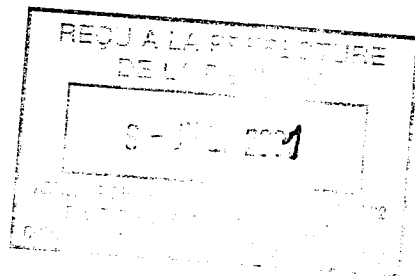
RAPPORT N° 01/5-21

- déterminer la surface pondérée et établir les tarifs d'évaluation correspondants,
- procéder à l'évaluation des propriétés bâties pour l'assiette des mêmes taxes ;
- arrêter les tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formuler des observations et avis sur la liste annuelle des personnes assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ou sur les réclamations portant sur une question de fait relative à certains impôts directs locaux ;
- désigner deux de ses membres pour assister aux opérations d'expertise ordonnées par le président du tribunal administratif si la réclamation lui a été soumise ;
- recevoir communication, dans certains cas, des propositions de dégrèvements.

Dans ce contexte, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur la liste de contribuables ci-annexée à soumettre au Directeur des Services Fiscaux à l'effet de lui permettre de désigner les commissaires et leurs suppléants qui seront appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the official seal and extending to the right.

COMMUNE DE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 01/5-21
au conseil municipal
en séance du mardi 26 juin 2001

OBJET

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
LISTE DES CONTRIBUABLES A SOUMETTRE AU DIRECTEUR
DES SERVICES FISCAUX POUR DESIGNATION DES COMMISSAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/ 5-21 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Jean-Claude PAYET, 14^{ème} Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

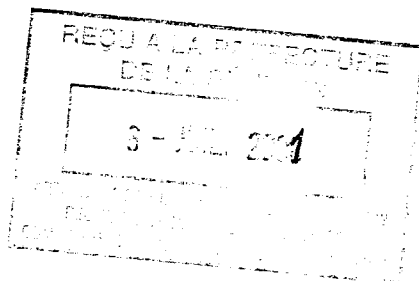
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Adopte la liste des contribuables à proposer au Directeur des Services fiscaux pour qu'il opère le choix définitif des Commissaires devant siéger à la Commission Communale des Impôts Directes.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 04 JUL 2001

POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL



**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
DE SAINT DENIS**

Liste de présentation dressée par le Conseil municipal

COMMISSAIRES TITULAIRES PROPOSES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS PROPOSES
Madame Lisette CARDIA 8, rue Louis Ozoux - Le chaudron 97490 SAINTE CLOTILDE	Monsieur Jean-Paul MANGARD 103, rue Monseigneur de Langavant 97490 SAINTE CLOTILDE
Madame Sergine LAURET Rés. Les Hauts de l'Ile - La Colline Apt. 22 - Bloc 69 B 97400 SAINT DENIS	Monsieur Claude VINH SAN 50, route des Ananas - Le Moufia 97490 SAINTE CLOTILDE
Madame Jacqueline FARREYROL 11, chemin des Poivriers - Le Moufia 97490 SAINTE CLOTILDE	Madame Chantale PAYET 16, route Saint-François 97400 SAINT DENIS
Maître Robert CHICAUD 61 B - Avenue Eudoxie Nongé 97490 SAINTE CLOTILDE	Monsieur Francis COURCHINOUX 180, chemin Neuf 97417 LA MONTAGNE
Madame Marie Ange MONTUSCLAT 22 bis, chemin du Docteur Vinson 97417 LA MONTAGNE	Madame Ghislaine LEBON 16 C, chemin Breton - La Bretagne 97490 SAINTE CLOTILDE
Monsieur Patrick JORON 18, allée Alfred de Vigny - Montgaillard 97400 SAINT DENIS	Madame Françoise LEBON 147, allée des Saphirs - Apt. 86 97400 SAINT DENIS
Monsieur Régis TECHER 7, avenue Georges Brassens - A 786 Le Moufia 97490 SAINTE CLOTILDE	Monsieur Bruno BARON 25, SIDR d'Alsace 97400 SAINT DENIS
Monsieur Barnabé HOARAU 58 B, chemin Fougères - Saint François 97400 SAINT DENIS	Monsieur Roger MAINFROI SIDR Maïdo - Apt 85 - Bellepierre 97400 SAINT DENIS
Madame Maryse MANY 5, rue Amédée Bédier 97400 SAINT DENIS	Madame Yolande CANDIAGO 23, chemin des Vacoas - La Bretagne 97490 SAINTE CLOTILDE
Monsieur Olivier PAUS 4, impasse Bois de Chandelle - Apt. 17 97490 SAINTE CLOTILDE	Madame Marcel ELEONORE 28 bis, chemin Dépêche 97417 LA MONTAGNE

COMMISSAIRES TITULAIRES PROPOSES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS PROPOSES
Madame Claudette MAILLOT Rés. Les Mousquetaires N° 20 Porthos / 29 bis Rue Moulin-à-Vent Moufia / 97490 SAINTE-CLOTILDE	Monsieur David D'OLIVIERADIAS Rés. Le Beffroi - Apt.2 - Le Beffroi 8, rue de la Gascogne - le Moufia 97490 SAINTE CLOTILDE
Madame Marie Jessie BEGUE 25, chemin des Vacoas - La Bretagne 97490 SAINTE CLOTILDE	Madame Madeleine HOARAU 12, rue des Paniers - Les Camélias 97400 SAINT DENIS
Monsieur Patrick LUDOVIC 137, chemin Finette 97490 SAINTE CLOTILDE	Madame Emilie Chantale BERTILE 50, route des Ananas - Le Moufia 97490 SAINTE CLOTILDE
Monsieur Assani M'BAE 5, rue des Limites - Apt. 10 97400 SAINT DENIS	Monsieur Jean Charles ANDY 36, chemin des Abricotiers 97490 SAINTE CLOTILDE
Monsieur René HOARAU 5, allée des Rubis - Apt .16 (EX.1) Bellepierre 97400 SAINT DENIS	Madame Paule PITOU Rue Bois de Nêfles - Apt. 22 - Tour Mazagran 97400 SAINT DENIS

REPRESENTANT DES PROPRIETAIRES DE BOIS ET FORETS

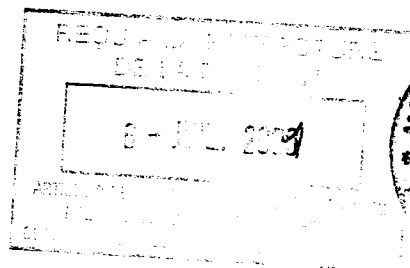
Madame Pulchéry **TIMOL**
12, chemin des Ecoliers
97490 SAINTE CLOTILDE

COMMISSAIRES DOMICILIES EN DEHORS DE LA COMMUNE

Monsieur Bruno **MOREL**
159, route de la Giroday «Verger Renard»
97438 SAINTE MARIE

Annexe au Rapport 01/5-21
vu par le Conseil Municipal
en séance du mardi 26 juin 2001

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**



(Handwritten signature of Jean-Jacques Morel)